



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2023

DELIBERATION 05 FIN – Demande de subvention DETR 2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **17 janvier 2023**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

Absents : 5

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, Mme CAZENAVE, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. FRANCIN, Mme BERGE, M. SIRE,

Absents : M. BOUREAU, Mme ESTRADÉ, M. GUILLENTEGUY, M. LORIOT DE ROUVRAY, Mme PLAGNET.

Pouvoirs donnés : M. GUILLENTEGUY donne procuration

M. LORIOT DE ROUVRAY, donne procuration

Mme ESTRADÉ donne procuration

M. BOUREAU donne procuration

Secrétaire de séance : M. SIRE

DELIBERATION 05 FIN – Demande de subvention DETR 2023

Monsieur le Maire rappelle la tournée de contrôle des points de défense incendie réalisée en mars 2021 par le SDIS, la commune, et SUEZ, délégataire du service public de l'eau, a révélé la non-conformité de la défense incendie au quartier de Rieulhès.

Un avis du SDIS préconise la mise en place d'une réserve incendie de 120 m³ sur la parcelle communale cadastrée Section G n° 51, près du cimetière de Rieulhès.

Le montant des travaux nécessaires à cette défense incendie s'élève à 62 375 € HT. Cet aménagement est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2023.

M. le Maire propose de solliciter l'attribution de cette dotation pour cet aménagement, dont le montant prévisionnel fait l'objet du plan de financement suivant :

Dépenses		
Montant des travaux HT	62 375.00 €	74 850.00 €
Total dépenses		74 850.00 €
Recettes		
ETAT (D.E.T.R.) taux 80 %	49 900.00 €	49 900.00 €
COMMUNE (Autofinancement)		24 950.00 €
Total recettes		74 850.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de se prononcer en faveur de la réalisation de cette opération,
- sollicite la demande de subvention, au taux le plus élevé, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023
- approuve le plan de financement associé,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
W SIRE



Le 26 janvier 2023
Le Maire,
JC. BEAUQUESTE

